

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1174

4 juin 2010

### SOMMAIRE

Argos Soditic Partners S.A. ....	56326	International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A. ....	56331
Art-Table Sàrl ....	56316	Investissements Technologiques S.A. ....	56311
Askal S.à.r.l. ....	56326	Lam & Partners ....	56352
Atomo ....	56306	Logic JV Luxembourg S. à r.l. ....	56316
Auction EquityCo S.A. ....	56339	Logic JV Luxembourg S. à r.l. ....	56325
Biff-Auto-Wash S.à r.l. ....	56330	LSF5 Hayate Investments S.à.r.l. ....	56313
Capeste Holding Sàrl ....	56317	Luxembourg Future Lane S.A. ....	56343
Clabe ....	56306	Matignon Finance ....	56325
Contemporary Real Estate S.A. ....	56309	MD Boutique, s.à r.l. ....	56325
Crystal Management S.A. ....	56344	MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	56326
D & D S.à r.l. ....	56326	Montparin A.G. SPF ....	56316
Domaine de la Couronne de Chêne S.A. ....	56313	M.P.N. S.A. ....	56311
EF Cultural Tours S.à r.l. ....	56324	Myrtus Finance S.A. ....	56326
EF Education First, S.à r.l. ....	56325	Nouvelle Société Luxembourgeoise de Gérances S.à r.l. ....	56324
Evergreen Packaging (Luxembourg) S.à r.l. ....	56331	Octica Invest S.A. ....	56323
Fashion One Holding S. à r.l. ....	56309	Optimax Group Holdings ....	56310
Finance Immobilière Holding ....	56312	Pallhuber Holding S.à r.l. ....	56311
Forever Real Estate S.A. ....	56307	Parc Interfiduciaire ....	56310
GDF SUEZ RE S.A. ....	56309	Patcat Investments ....	56306
Hansped S.à r.l. ....	56324	Photo Parc ....	56313
Hantera Management S.à r.l. ....	56324	Rental Security S.A. ....	56317
Hantera Management S.à r.l. ....	56325	Société Centrale de Gestion ....	56311
HBI Geldern S.à r.l. ....	56345	Société Commerciale Industrielle Internationale Sàrl ....	56316
Immo Belge Invest S.A. ....	56323	SOUTHRAB INVESTMENTS ....	56349
Immo Belge Invest S.A. ....	56317	SOUTHRAB INVESTMENTS société anonyme holding ....	56349
Immo Belge Invest S.A. ....	56323	Supinvest S.A. ....	56345
Immo Belge Invest S.A. ....	56323	Trishul Investholding S.à r.l. ....	56351
Immogestion Frank S.à r.l. ....	56306	WKCS S.A. ....	56310
Insutrel S.A. ....	56309		
International I.P. Telephony S.A. ....	56307		
International I.P. Telephony S.A. ....	56308		

**Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 28 Avril 2010 ("l'Assemblée Générale") a nommé l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni Patri, Administrateur, avec adresse professionnelle 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale n'a pas renouvelé le mandat de l'administrateur suivant:

- Madame Miriam Sironi, Administrateur, avec adresse professionnelle 6, Via S. Salvatore, CH-6900 (Suisse)

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 41, Boulevard Royal, L-2449 (Luxembourg);

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle 6, Via S. Salvatore, CH-6900 (Suisse).

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale a nommé comme réviseur d'entreprises:

- Mazars, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Luxembourg).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

*Pour Atomo*

Référence de publication: 2010054170/27.

(100069231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**Clabe, Société Anonyme.**

Siège social: L-3710 Rumelange, 6, place Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.113.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054217/9.

(100069229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**Immogestion Frank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.631.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054305/9.

(100069230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**Patcat Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.072.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057758/9.

(100058125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**International I.P. Telephony S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 58.150.

## EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

*Pour International I.P. Telephony S.A.*

Référence de publication: 2010054317/32.

(100069234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

**Forever Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.892.

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " FOREVER REAL ESTATE S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg le 12 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 810 du 08 mai 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 124.892.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.10 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour:

*Ordre du jour*

1.- Décision de mettre la société FOREVER REAL ESTATE S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société FOREVER REAL ESTATE S.A. en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale transfère le siège social de la société vers L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.15 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER, M. MAYER, P. MEUNIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17201. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010059379/62.

(100059757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**International I.P. Telephony S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 58.150.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 mars 2010:-*

*Résolution 1.*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

*Pour International I.P. Telephony S.A.*

Référence de publication: 2010054318/14.

(100069234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**Contemporary Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.129.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la société CONTEMPORARY REAL ESTATE S.A. prises en date du 21 avril 2010 que la liquidation de la société a été clôturée et que la société a cessé d'exister.

Les documents légaux et comptables de la société seront conservés pendant une période de 5 ans à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2010.

*Un Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2010057079/16.

(100058213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Fashion One Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 1.622.450,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.878.

—  
Par résolution datée du 8 avril 2009, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la société du 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010057080/12.

(100057549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**GDF SUEZ RE S.A., Société Anonyme,  
(anc. Insutrel S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 37.136.

—  
*Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration en date du 7 avril 2010.*

Le Conseil d'Administration a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Résolution 1: Démission de Monsieur Alexis van den Abeele comme Administrateur-délégué avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2010.*

Le Conseil d'Administration prend note de la démission comme Administrateur-délégué de Monsieur Alexis van den Abeele avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2010.

*Résolution 2: Transfert du siège social de la Société.*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social actuel au 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010057082/20.

(100057825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Optimax Group Holdings, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 28.445.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2010, enregistré à Luxembourg AC, le 15 avril 2010, LAC/2010/16265, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que société anonyme "OPTIMAX GROUP HOLDINGS", ayant son siège social à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28445, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 en 1988, modifié suivant acte reçu du notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg en date du 7 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 279 en 1991 et modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 303 du 11 février 2010,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social de la société à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010057083/24.

(100057822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**WKCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.545.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2010.*

1) Le siège social de la société est transféré de L-2440 Luxembourg, 100, rue du Rollingergrund à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

2) L'Assemblée nomme administrateurs avec effet en date du 11 mars 2010 et ce jusqu'au 7 mars 2012:

- Monsieur François KLOPP, commerçant, né le 15 juin 1962, demeurant à L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe,

- Madame Laia MOTAMEDI, née le 15 janvier 1954, demeurant à L-1343 Luxembourg, 1, rue Montée de Clausen,

3) L'Assemblée a accepté les démissions des administrateurs suivants:

- Monsieur Marc CLAUSSE, restaurateur, né à Pétange le 28 septembre 1970, demeurant à L-1934 Cessange, 24, rue de Leudelage,

- Madame Gwenaëlle CHATELAIN, restauratrice, née à Quimperle (F) le 21 février 1974, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

François PRUM.

Référence de publication: 2010057084/20.

(100057894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Parc Interfiduciaire, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.461.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARC INTERFIDUCIAIRE S.A.*

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2010057759/11.

(100057867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Centrages, Société Centrale de Gestion, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 41.576.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2010.*

2. Succursale de Luxembourg: transfert du siège

Le Conseil décide de transférer le siège de la Société Centrale de Gestion "Centrages", succursale de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg B41576, au 6, avenue Guillaume à 1650 Luxembourg.

Bruxelles, le 15 mars 2010.

Luc Boedt / Hubert Fabri  
*Administrateur / Président*

Référence de publication: 2010057085/14.

(100057805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 121.586.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010057761/12.

(100057556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Investissements Technologiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.046.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010057803/13.

(100057887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**M.P.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.610.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010057804/13.

(100057937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Finance Immobilière Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.944.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINANCE IMMOBILIERE HOLDING, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.944, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 606 du 4 juin 2003.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Isabelle BASTIN, employée privée, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie CZERWINSKI, employée privée, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier du BOUËXIC de PINIEUX, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1° Mise en liquidation.

2° Nomination d'un liquidateur, Monsieur André DESCHAMPS.

3° Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur André DESCHAMPS, réviseur d'entreprises, né le 30 octobre 1946 à Virginal-Samme (Belgique), demeurant à B-1430 Rebeck, 23a, chemin du Flamand.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN, C. CZERWINSKI, O. DE BOUËXIC DE PINIEUX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2010. LAC/2010/13536. Reçu douze euros €12,-

Le Releveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010059367/61.

(100059412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Photo Parc, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 6, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010057805/13.

(100057942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Domaine de la Couronne de Chêne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010057806/13.

(100057954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**LSF5 Hayate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.736.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16 April 2010, and

Shining Nova III Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 16 April 2010,

(the Shareholders),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.578, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 8 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 268 of 28 February 2007, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 13 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,734,750 (one million seven hundred thirty-four thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 2,000 (two thousand euro) to an amount of EUR 1,736,750 (one million seven hundred thirty-six thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 16 (sixteen) new ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 37.54 (thirty-seven euro and fifty-four cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company. This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,734,750 (one million seven hundred thirty-four thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,877 (thirteen thousand eight hundred seventy-seven) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 2,000 (two thousand euro) to an amount of EUR 1,736,750 (one million seven hundred thirty-six thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,893 (thirteen thousand eight hundred ninety-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 16 (sixteen) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 37.54 (thirty-seven euro and fifty-four cent).

All the 16 (sixteen) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 2,037.54 (two thousand thirty-seven euro and fifty-four cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 13,893 (thirteen thousand eight hundred ninety-three) ordinary shares and Shining Nova III Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,736,750 (one million seven hundred thirty-six thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,893 (thirteen thousand eight hundred ninety-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 avril 2010, et

Shining Nova III Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 16 avril 2010,

(les Associés),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.578, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°268 du 28 février 2007, modifié par acte de Maître Martine Schaeffer du 13 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.734.750 (un million sept cent trente-quatre mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 2.000 (deux mille euros) à un montant de EUR 1.736.750 (un million sept cent trente-six mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 16 (seize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 37,54 (trente-sept euros et cinquante-quatre cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.734.750 (un million sept cent trente-quatre mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.877 (treize mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 2.000 (deux mille euros) à un montant de EUR 1.736.750 (un million sept cent trente-six mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.893 (treize mille huit cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 16 (seize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 37,54 (trente-sept euros et cinquante-quatre cents).

Toutes les 16 (seize) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 2.037,54 (deux mille trente-sept euros et cinquante-quatre cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 13.893 (treize mille huit cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et Shining Nova III Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.736.750 (un million sept cent trente-six mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.893 (treize mille huit cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. LAC/2010/17811. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010059354/136.

(100059282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Art-Table Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3442 Dudelange, 193, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 102.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010057807/13.

(100057956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Montparin A.G. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057809/10.

(100057992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Société Commerciale Industrielle Internationale Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 34.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057810/10.

(100057994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Logic JV Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 120.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel

Mandataire

Référence de publication: 2010057827/11.

(100058078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Capeste Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.  
R.C.S. Luxembourg B 83.600.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.  
Alain LORANG  
Avocat

Référence de publication: 2010057812/12.

(100057671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Immo Belge Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 75.378.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen  
*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010057813/13.

(100057677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Rental Security S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 152.693.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze avril,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

1) CASIMIR S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.104,

ici représentée par Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010,

2) COMETEC S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108,

ici représentée par Monsieur Martin Mantels, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Rental Security S.A." (la Société).

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

**Art. 19.** Les présents statuts sont rédigés en langue française suivi d'une version anglaise; en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ainsi établis, les comparantes, prénommées, déclarent souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

1) CASIMIR S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	998
2) COMETEC S.A., prénommée, deux actions . . . . .	2
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

#### *Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né à Deinze, Belgique, le 24 juin 1965, demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue;

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né à Ettelbrück, le 16 février 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;

- COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, administrateur de sociétés, né à Lyon, France, le 7 mars 1941, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

THE CLOVER, une société anonyme avec siège social à 8, rue Haute, L-4963 Clémency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.293.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

5) Le siège social est fixé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of April,  
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

1) CASIMIR S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 48.104, here represented by Mr Martin Mantels, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 1 April 2010,

2) COMETEC S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 48.108,

here represented by Mr Martin Mantels, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 1 April 2010.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following articles of incorporation:

#### Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

**Art. 1.** It is established a public limited liability company (société anonyme) under the denomination of "Rental Security S.A." (the "Company").

**Art. 2.** The registered office shall be in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature and likely to impair normal business at the registered office or easy communication between that office and places abroad occur or will be imminent, the registered office may be declared to be temporarily transferred abroad, without, however, such temporary measure having any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may in addition guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group.

The purpose of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 5.** The share capital shall be one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by one thousand (1,000) shares without designation of a nominal value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be created, at the holder's option, as certificates representing single or multiple shares.

The Company may repurchase its own shares under the conditions laid down by law.

A shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company.

### **Management - Supervision**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a Board of Directors comprising at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years; they may be re-elected and may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors shall be entitled to fill the post temporarily, after which a definitive election shall be effected at the next general meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors shall be authorised to perform all acts which shall be necessary for or conducive to achieve the Company's object; any matters not reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation shall be within the scope of the board of directors.

**Art. 8.** The Board of Directors shall elect a chairman from among its members; in the absence of the chairman, one of the directors present may preside over the meeting.

The Board can validly conduct proceedings only if a majority of its members is present or represented, a proxy between directors, which may be given in writing, by telegram, telex or telefax, being permitted. In the event of urgent matters, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

The resolutions of the Board of Directors shall be passed by a majority of the votes cast; in the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The resolutions of the Board of Directors may be taken by circular resolutions.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, by video-conference or by any other similar means of communication whereby all persons participating in the meeting are able to hear and talk to each other. In that event, the director participating in a meeting by such means shall be deemed to be present at the meeting and shall be entitled to take part in voting.

A written resolution, signed by all the directors, shall be considered valid and proper as if it had been adopted at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such a resolution may be recorded in a single document or in several documents having the same content.

**Art. 9.** The Board of Directors may delegate all or any of its powers concerning day-to-day management and representation of the Company in connection with such management to one or more directors, managers, executives or other agents; these need not be shareholders of the Company.

**Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power..

**Art. 11.** The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

### **Financial year - General meeting**

**Art. 12.** The Company's financial year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December.

**Art.13.** Convening notices for the general meetings shall be issued in compliance with the legal provisions. They may be dispensed if all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been apprised of the agenda in advance.

Every shareholder shall be entitled to vote in person or by a proxyholder, who need not be a shareholder.

Each share shall confer one vote.

**Art. 14.** The duly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent all shareholders of the Company. It shall have the widest powers to carry out or ratify any acts that are of interest to the Company.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profit.

The Board of Directors shall be authorised to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held on the second Tuesday in May at 10.00 a.m. at the Company's registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If such day is a public holiday, the annual general meeting shall be held on the next business day.

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and compensations.

The net proceeds of the liquidation shall be distributed by the liquidator or liquidators to the shareholders in proportion to their participations in the capital of the Company.

**Art. 18.** The Law of 10 August 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

**Art. 19.** These articles of incorporation have been drawn up in the French language followed by an English version; in the event of any discrepancy between the French and the English versions, the English version shall prevail.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2011.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties subscribe the shares as follows:

1) CASIMIR S.A., prenamed, nine hundred ninety-eight shares . . . . .	998
2) COMETEC S.A., prenamed, two shares . . . . .	<u>2</u>
TOTAL: one thousand shares . . . . .	1,000

All these shares are entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one hundred thousand euro (EUR 100,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at two thousand two hundred euro (EUR 2,200) .

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) The following are appointed directors:
  - Monsieur Koen LOZIE, companies' director, born in Deinze, Belgium, on 24 June 1965, residing in L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue;
  - Monsieur Joseph WINANDY, companies' director, born in Ettelbrück, on 16 February 1946, residing in L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;
  - COSAFIN S.A., a société anonyme with registered office in L-2227 Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 70588, represented by Mr Jacques Bordet, companies' director, born in Lyon, France, on 7 March 1941, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
- 3) Has been appointed statutory auditor:
  - THE CLOVER, a société anonyme with registered office in L-4963 Clémency, 8, rue Haute, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.293.
- 4) The mandates of the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) The registered office is fixed at L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. LAC / 2010 / 16405. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010059268/299.

(100059417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Octica Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 120.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057811/10.

(100058151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Immo Belge Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 75.378.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010057814/13.

(100057675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Immo Belge Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 75.378.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010057815/13.

(100057673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Immo Belge Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 75.378.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010057816/13.

(100057672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Hansped S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 24.454.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation HANSPED S.à r.l., dont le siège social situé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, a été dénoncé en date du 22 juillet 1994.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Jean-Pierre Mernier

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010058946/15.

(100058339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Nouvelle Société Luxembourgeoise de Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1533 Luxembourg, 4, rue des Forains.

R.C.S. Luxembourg B 12.665.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057820/9.

(100058117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**EF Cultural Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 360.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 65.074.

—  
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057821/12.

(100058018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.915.

—  
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057823/12.

(100058021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

Signature.

**Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.915.

Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010057824/12.

(100058026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**MD Boutique, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.548.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057841/9.

(100058116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**EF Education First, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.916.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010057825/12.

(100058028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Logic JV Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 120.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel

*Mandataire*

Référence de publication: 2010057828/11.

(100058079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Matignon Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010057829/10.

(100058194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**D & D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6990 Hostert, 10, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 58.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 avril 2010. Signature.

Référence de publication: 2010057830/10.

(100058060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.200,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 106.314.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010057837/11.

(100057553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Myrtus Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 66.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057838/10.

(100057670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Askal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 93.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010057839/13.

(100057962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Argos Soditic Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 50.717.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ARGOS SODITIC PARTNERS S.A.",  
une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Lu-  
xembourg section B numéro 50 717, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire  
de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le  
"Mémorial"), numéro 329 du 19 juillet 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte dressé par le prédit notaire METZLER, en date du 20 avril 2000, lequel acte fut publié au Mémorial, le 31 août 2000, sous le numéro 621.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.323 (deux mille trois cent vingt-trois) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ARGOS SODITIC PARTNERS S.A."

2. Fixation d'une durée illimitée de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée."

3. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet de la société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- le service de conseils portant sur des investissements, y compris la recherche, le suivi et l'aide à la cession d'investissements, sous la réserve expresse que ces services soient fournis à ARGOS SODITIC S.A. (Suisse), à ARGOS SODITIC FRANCE S.A.S. (France), à ARGOS SODITIC ITALIA SpA (Italie), ainsi qu'à toute autre société contrôlée directement ou indirectement par les actionnaires de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations et transactions commerciales, patrimoniales, immobilières et industrielles de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social."

4. Augmentation du capital social moyennant versement en numéraire à concurrence de EUR 130.001, en vue de le porter de EUR 120.000 à EUR 250.001, sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

5. Instauration d'un capital autorisé de EUR 5.000.000 avec ou sans émission d'actions nouvelles en réservant toutefois aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

6. Modification subséquente des alinéas 1, 4 et de 6 à 8 de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Al. 1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 250.001 (deux cent cinquante mille un euros), représenté par 2.323 (deux mille trois cent vingt-trois) actions sans désignation de valeur nominale."

" **Art. 5. Al. 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale."

" **Art. 5. Al. 6, 7 et 8.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 mars 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration doit accorder aux actionnaires un délai d'un mois minimum pour souscrire aux augmentations de capital ou bien pour renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article."

7. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ARGOS SODITIC PARTNERS S.A."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de faire adopter par la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société de sorte qu'aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement envisagé. Afin de mettre les statuts en concordance avec la présente résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet de la société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

- le service de conseils portant sur des investissements, y compris la recherche, le suivi et l'aide à la cession d'investissements, sous la réserve expresse que ces services soient fournis à ARGOS SODITIC S.A. (Suisse), à ARGOS SODITIC FRANCE S.A.S. (France), à ARGOS SODITIC ITALIA SpA (Italie), ainsi qu'à toute autre société contrôlée directement ou indirectement par les actionnaires de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations et transactions commerciales, patrimoniales, immobilières et industrielles de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CENT TRENTE MILLE UN EUROS (130.001,- EUR) en vue de le porter de CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,- EUR) à un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE UN EUROS (250.001,- EUR), cette augmentation de capital étant libérée moyennant versement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CENT TRENTE MILLE UN EUROS (130.001,- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

L'Assemblée décide de ne pas émettre de nouvelles actions mais d'augmenter le pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1, 4, 6, 7 et 8 de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Al. 1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 250.001 (deux cent cinquante mille un euros), représenté par 2.323 (deux mille trois cent vingt-trois) actions sans désignation de valeur nominale."

" **Art. 5. Al. 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale."

" **Art. 5. Al. 6, 7 et 8.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 mars 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par Incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration doit accorder aux actionnaires un délai d'un mois minimum pour souscrire aux augmentations de capital ou bien pour renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, A. UHL, G. RODRIGUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 mars 2010. Relation: EAC/2010/3786. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010059380/163.

(100059437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Biff-Auto-Wash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 243, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 32.118.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois CONSILIUM S.A. avec siège social à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B36219;

représentée par Mr Jérôme ADAM, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 19 avril 2010.

2. La société anonyme de droit luxembourgeois GESPARFIM S.P.F S.A. avec siège social à L-6973 Rameldange, 2, am Beibierg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B142730;

représentée par Mr Jérôme ADAM, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2010.

3. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CCG INTERNATIONAL S.à r.l. avec siège social à L-2121 Luxembourg, 243, Val des Bons-Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B54550;

représentée par Mr Jérôme ADAM, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 8 avril 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

4. Monsieur Joseph Marie Léon dit Joseph WEISGERBER, domicilié à L-9045 Ettelbruck, 55, Grondwee et son épouse Madame Françoise HILTGEN, domiciliée à L-4995 Schouweiler, 42, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Les prénommés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BIFF-AUTO-WASH S.à r.l. avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 novembre 1989, acte publié au Mémorial C numéro 104 de l'année 1990,

au capital social de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Ensuite les comparants déclarent vouloir procéder à la dissolution de ladite société en déclarant par ailleurs:

- que la société n'a plus d'activités depuis 10 juin 2009,
- que les associés vont reprendre tout l'actif et le passif de la société de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée,
- qu'ils reprendront tous frais et charges éventuels de la société,
- que ladite société est et demeure dissoute à partir d'aujourd'hui.
- que pour autant que de besoin, décharge est donnée au gérant unique en fonction,
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-2121 Luxembourg, 243, Val des Bons-Malades.
- que les frais et honoraires des présentes sont tous à charge des associés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Weisgerber, Hiltgen, Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2010. Relation: LAC/2010/18229. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010059387/52.

(100059770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.864.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

*Pour International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A.*

Référence de publication: 2010054981/32.

(100069246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Evergreen Packaging (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 152.662.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Evergreen Packaging (Antilles) N.V., a company incorporated and organized under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, Curaçao, Netherlands Antilles, registered with the register of Curaçao under number 10581,

here represented by Marie Roche, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Curacao, on April 9, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Evergreen Packaging (Luxembourg) S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg,

in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object**

3.1 The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (in) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

#### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company will regard the shares as indivisible, with only one owner permitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if each states it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be passed by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Resolutions are only validly passed if (subject to 13.3) they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be passed by a majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

### *Subscription - Payment*

Evergreen Packaging (Antilles) N.V., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for five hundred (500) shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. (i) The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period of time:

- Gregory Alan Cole, Executive, born on March 12, 1963, in Auckland, New Zealand, whose private address is at 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, New Zealand.

(ii) The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ, Company director, born on November 20, 1970, in Amersfoort (South Africa), whose professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Stewart KAM-CHEONG, Réviseur d'entreprises, born on July 22, 1962, in Port Louis (Mauritius), whose professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinzième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Evergreen Packaging (Antilles) N.V., une société constituée et organisée selon les lois des Antilles Néerlandaises, avec siège social à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, Curaçao, Antilles Néerlandaises, enregistrée auprès du registre de Curaçao sous le numéro 10581,

ici représentée par Marie Roche, Juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Curaçao, le 9 avril 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Evergreen Packaging (Luxembourg) S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social**

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (ni) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

### **4. Durée**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

#### Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 13.3) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Evergreen Packaging (Antilles) N.V., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. (i) La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Gregory Alan Cole, Executive, né le 12 mars 1963 à Auckland, Nouvelle-Zélande, ayant pour adresse personnelle 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, Nouvelle-Zélande.
- (ii) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant de sociétés, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), dont l'adresse professionnelle est au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Stewart KAM-CHEONG, Réviseur d'entreprises, né le 22 juillet, 1962, à Port Louis (Ile Maurice), dont l'adresse professionnelle est au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. ROCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17845. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010058263/425.

(100058597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

In the year two thousand and ten, on the first day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs Corinne BITTERLICH, employee, residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the general meeting of shareholders of Auction EquityCo S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the form of a société à responsabilité limitée by deed of the undersigned notary dated 11 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2029 of 28 October 2006, the articles of incorporation of which have last been amended by deed of the undersigned notary, dated 10 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119579 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the general meeting of shareholders of the Company on 10 March 2010 before the undersigned notary (the "EGM Minutes").

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at fifty-eight thousand sixty-three point ninety-five pounds sterling (GBP 58,063.95), divided into three million three hundred seventeen thousand nine hundred forty (3,317,940) class A1 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A2 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A3 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A4 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A5 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A6 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A7 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A8 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class B1 shares and

two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class B2 shares, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to the third and seventh resolutions of the EGM Minutes, the general meeting of shareholders of the Company has authorised the Company's board of directors to repurchase all the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class B1 shares and all the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class B2 shares issued by the Company within a period of five (5) years starting from the date of the EGM Minutes.

III. That pursuant to the EGM Minutes, the general meeting of shareholders of the Company further resolved to reduce, subject to the repurchase by the Company of the class B2 shares being effective, the issued share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred sixty-four point ninety-five pounds sterling (GBP 2,764.95) so as to reduce it from its current amount of fifty-eight thousand sixty-three point ninety-five pounds sterling (GBP 58,063.95) to fifty-five thousand two hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 55,299.-), by cancelling the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) repurchased class B2 shares (the "Repurchase of the Class B2 Shares").

IV. That pursuant to the EGM Minutes, the general meeting of shareholders of the Company also resolved to reduce, subject to the repurchase by the Company of the class B1 shares being effective, the issued share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred sixty-four point ninety-five pounds sterling (GBP 2,764.95) so as to reduce it to fifty-two thousand five hundred thirty-four point zero five pounds sterling (GBP 52,534.05), by cancelling the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) repurchased class B1 shares (the "Repurchase of the Class B1 Shares" and together with the Repurchase of the Class B2 Shares, the "Repurchase").

V. That Repurchase having been completed on 1 April 2010, the Company is currently the legal owner of the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class B2 shares as well as of the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class B1 shares issued by the Company.

VI. That as a result of the Repurchase being completed, the share capital of the company shall be reduced to an amount of fifty-two thousand five hundred thirty-four point zero five pounds sterling (GBP 52,534.05) and the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class B2 shares as well as the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class B1 shares shall be cancelled.

VII. That the definition of "Special Reserve Account" inserted in article 32 of the Articles of Association is therefore fully deleted and articles 5 (first and third paragraphs), 8 and 29 of the Articles of Association are further amended to be read as follows:

" **Art. 5. Issued capital, authorised capital.** 1<sup>st</sup> paragraph. The issued capital of the Company is fixed at fifty-two thousand five hundred thirty-four point zero five pounds sterling (GBP 52,534.05) divided into three million three hundred seventeen thousand nine hundred forty (3,317,940) class A1 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A2 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A3 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A4 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A5 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A6 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A7 shares and two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A8 shares, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all of which are fully paid up."

3<sup>rd</sup> paragraph. "The authorised corporate capital of the Company is set at five million one hundred forty-seven thousand three hundred seventy-one point five pounds sterling (GBP 5,147,371.5) divided into class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class A4 shares, class A5 shares, class A6 shares, class A7 shares and class A8 shares, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each."

" **Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Shares of a same class of shares shall be repurchased on a pro rata basis as between existing shareholders of the Company holding shares of the relevant class of shares.

The repurchase price at which the relevant shares shall be repurchased shall be equal to, in aggregate the sum of (x) the nominal value of such shares, (y) the share of such shares in the Share Premium Account of the Company at the time of the repurchase pro rata across all shares then in issue, and (z) the share of such shares in any other available distributable amounts in accordance with article 29.

The repurchase price may be paid in cash or in kind."

" **Art. 29. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including the Share Premium Account) to the Shareholders, provided that in case the general meeting of Shareholders

declares a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated to the shares in the following order of priority:

- (i) first, each class A1 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point seventy-five per cent (0.75%) per annum of the nominal value of such share;
- (ii) second, each class A2 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point seventy per cent (0.70%) per annum of the nominal value of such share;
- (iii) third, each class A3 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share;
- (iv) fourth, each class A4 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share;
- (v) fifth, each class A5 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share;
- (vi) sixth, each class A6 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share;
- (vii) seventh, each class A7 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share;
- (viii) eighth, each class A8 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share (together the "Profit Entitlement"), and any remaining profit of the Company after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of A shares in numerical order.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial de l'assemblée générale des actionnaires de Auction EquityCo S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 septembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2029 du 28 octobre 2006, les statuts de laquelle société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 10 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119579 (la "Société"),

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 10 mars 2010 (le "Procès-verbal de l'AGE").

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante-huit mille soixante-trois virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 58.063,95), divisé en trois millions trois cent dix-sept mille neuf cent quarante (3.317.940) actions de catégorie A1, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A2, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A3, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A4, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A5, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A6, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A7, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A8, deux cent

soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B1 et deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B2, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de la troisième et septième résolution du Procès-verbal de l'AGE, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le rachat de toutes les deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B1 et de toutes les deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B2 émises par la Société pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date du Procès-verbal de l'AGE.

III. Qu'en vertu du Procès-verbal de l'AGE, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a également décidé de réduire, sous réserve de ce que le rachat par la Société des actions de catégorie B2 soit effectif, le capital social émis par la Société d'un montant de deux mille sept cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.764,95) afin de le réduire de son montant actuel de cinquante-huit mille soixante-trois virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 58.063,95) à cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 55.299,-), par annulation des deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B2 rachetées (le "Rachat des Actions de Catégorie B2").

IV. Qu'en vertu du Procès-verbal de l'AGE, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a en outre décidé de réduire, sous réserve de ce que le rachat par la Société des actions de catégorie B1 soit effectif, le capital social émis par la Société d'un montant de deux mille sept cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.764,95) afin de le réduire à cinquante-deux mille cinq cent trente-quatre virgule zéro cinq livres sterling (GBP 52.534,05), par annulation des deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B1 rachetées (le "Rachat des Actions de Catégorie B1" et ensemble avec le Rachat des Actions de Catégorie B2, le "Rachat").

V. Que le Rachat ayant été réalisé le 1<sup>er</sup> avril 2010, la Société est actuellement le propriétaire de deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B2 ainsi que de deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B1 émises par la Société.

VI. Que le Rachat étant ainsi réalisé, le capital social de la Société doit être réduit à hauteur de cinquante-deux mille cinq cent trente-quatre virgule zéro cinq livres sterling (GBP 52.534,05) et les deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B2 ainsi que les deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B1 doivent être annulées.

VII. Qu'en conséquence, la définition de "Compte de Réserve Spéciale" insérée à l'article 32 des Statuts est entièrement supprimée et les articles 5 (premier et troisième paragraphes), 8 et 29 des Statuts sont en conséquence modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital émis, capital autorisé.** 1<sup>er</sup> paragraphe. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-deux mille cinq cent trente-quatre virgule zéro cinq livres sterling (GBP 52.534,05) représenté par trois millions trois cent dix-sept mille neuf cent quarante (3.317.940) actions de catégorie A1, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A2, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A3, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A4, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A5, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A6, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A7 et deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A8, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

3<sup>ème</sup> paragraphe. "Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions cent quarante-sept mille trois cent soixante et onze virgule cinq livres sterling (GBP 5.147.371,5) divisé en actions de catégorie A1, actions de catégorie A2, actions de catégorie A3, actions de catégorie A4, actions de catégorie A5, actions de catégorie A6, actions de catégorie A7 et actions de catégorie A8, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune."

" **Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Les actions d'une même catégorie d'actions seront rachetées aux actionnaires existants de la Société détenant des actions de la catégorie d'actions concernée par le rachat au pro rata.

Le prix de rachat auquel les actions concernées devront être rachetées sera égal, en tout, à la somme de (x) la valeur nominale de ces actions, (y) la participation de ces actions dans le Compte de Prime d'Émission de la Société au moment du rachat au pro rata du nombre d'actions alors en circulation, et (z) la participation de ces actions dans tous autres montants distribuables disponibles conformément à l'article 29.

Le prix de rachat peut être payé soit en numéraire soit en nature."

" **Art. 29. Répartition des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables (incluant le Compte de Prime d'Émission), aux Actionnaires étant entendu que dans l'hypothèse où l'assemblée générale des Actionnaires déclare un dividende à l'issue d'une année financière, tout bénéfice distribuable sera distribué aux actionnaires dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, chaque action de catégorie A1 (s'il y en a) donnera droit à percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75 %) par an de la valeur nominale de cette action;

(ii) deuxièmement, chaque action de catégorie A2 (s'il y en a) donnera droit à percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70 %) par an de la valeur nominale de cette action;

(iii) troisièmement, chaque action de catégorie A3 (s'il y en a) donnera droit à percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) par an de la valeur nominale de cette action;

(iv) quatrièmement, chaque action de catégorie A4 (s'il y en a) donnera droit à percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) par an de la valeur nominale de cette action;

(v) cinquièmement, chaque action de catégorie A5 (s'il y en a) donnera droit à percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) par an de la valeur nominale de cette action;

(vi) sixièmement, chaque action de catégorie A6 (s'il y en a) donnera droit à percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) par an de la valeur nominale de cette action;

(vii) septièmement, chaque action de catégorie A7 (s'il y en a) donnera droit à percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) par an de la valeur nominale de cette action;

(viii) huitièmement, chaque action de catégorie A8 (s'il y en a) donnera droit à percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) par an de la valeur nominale de cette action (ensemble le "Droit au Bénéfice"), et après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du bénéfice sera distribué intégralement à toutes les actions de catégorie A constituant la dernière catégorie d'actions alors en circulation dans l'ordre numérique.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. BITTERLICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3990. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010059382/246.

(100058996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

#### **Luxembourg Future Lane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057847/9.

(100057793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

### **Crystal Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 148.966.

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CRYSTAL MANAGEMENT SA», avec siège social à L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 148.966,

au capital social souscrit de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000 €) représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310 €) entièrement libérées;

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 2269, du 19 novembre 2009.

L'Assemblée est ouverte à 11,30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hanan GANA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'objet social de la société, pour que cette objet social soit celui d'une société anonyme de participation financière (Soparfi).

2) Changement de l'article 3 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils déclarent sous leur unique responsabilité détenir, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société pour que cette objet social devienne celui d'une société anonyme de participation financière (Soparfi)

#### *Deuxième résolution*

De ce qui précède, L'assemblée générale décide de changer l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée. A 12 h 00.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Muhovic; Cambier; Gana, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 2010. Relation: EAC/ 2010/ 4192. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054200/72.

(100069119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**Supinvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 57.211.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 24 mars 2010 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010057090/20.

(100057715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**HBI Geldern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 127.606.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Geldern S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127606 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of four million six hundred and twelve thousand seven hundred and fifty euro (EUR 4,612,750) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred and fifty (250) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to four million six hundred and twenty-five thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,625,250) by way of issuance of ninety-two thousand two hundred and fifty-five (92,255) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million six hundred and twelve thousand seven hundred and fifty euro (EUR 4,612,750) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred and fifty (250) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to four million six hundred and twenty-five thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,625,250) by way of issuance of ninety-two thousand two hundred and fifty-five (92,255) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

#### *Subscription and Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of four million six hundred and twelve thousand seven hundred and fifty euro (EUR 4,612,750) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of four million six hundred and twelve thousand seven hundred and ninety euro twenty-four cents (EUR 4,612,790.24) is to be allocated as follows:

(i) an amount of four million six hundred and twelve thousand seven hundred and fifty euro (EUR 4,612,750) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty euro twenty-four cents (EUR 40.24) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of four million six hundred and twelve thousand seven hundred and ninety euro twenty-four cents (EUR 4,612,790.24) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at four million six hundred and twenty-five thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,625,250) represented by ninety-two thousand five hundred and five (92,505) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". "

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker,

L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

#### **Version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par M<sup>e</sup> Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Geldern S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127606 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre million six cent douze mille sept cent cinquante euros (EUR 4.612.750) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à quatre million six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 4.625.250) par l'émission de quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-cinq (92.255) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre million six cent douze mille sept cent cinquante euros (EUR 4.612.750) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à quatre million six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 4.625.250) par l'émission de quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-cinq (92.255) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

#### *Souscription et Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre million six cent douze mille sept cent cinquante euros (EUR 4.612.750) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de quatre million six cent douze mille sept cent quatre-vingt-dix euros vingt-quatre cents (EUR 4.612.790,24) est à affecter comme suit:

(i) un montant de quatre million six cent douze mille sept cent cinquante euros (EUR 4.612.750) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante euros vingt-quatre cents (EUR 40,24) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre million six cent douze mille sept cent quatre-vingt-dix euros vingt-quatre cents (EUR 4.612.790,24) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre million six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 4.625.250), représenté par quatre-vingt-douze mille cinq cent cinq (92.505) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille cinq cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1286. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010058241/174.

(100058385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**SOUTHRAB INVESTMENTS, Société Anonyme Soparfi,  
(anc. SOUTHRAB INVESTMENTS société anonyme holding).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 20.760.

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOUTHRAB INVESTMENTS société anonyme holding", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors notaire de résidence à Capellen, en remplacement de son collègue empêché Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1983, publié au Mémorial C numéro 271 du 13 octobre 1983, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20760.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aurore PINSON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT CINQUANTE MILLE (150.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT EUROS CINQ CENTS (€ 457.347,05.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation (Soparfi).

2.- Changement de l'exercice social.

3.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.

4.- Refonte complète des statuts.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de participation (Soparfi).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finira le 31 décembre de la même année.

L'assemblée fait remarquer que l'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2009, se terminera le 31 décembre 2010.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le quatrième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

*Quatrième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOUTHRAB INVESTMENTS".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT EUROS CINQ CENTS (€ 457.347,05.-) représenté par CENT CINQUANTE MILLE (150.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé "associé unique".

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé "administrateur unique".

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P.Rochas, A.Pinson, C.Stein, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: EAC/2010/4582. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010059308/150.

(100059534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

### **Trishul Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.769.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58322 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058900/10.

(100058457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**Lam & Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.279.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, réviseur d'entreprise, demeurant à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Lam & Partners", établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152279, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2010, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

*Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'exécution en faveur d'administrations, associations, entreprises de droit privé ou de droit public, personnes physiques, sur le territoire luxembourgeois et dans tous les autres pays du monde, de tous mandats de conseil sous toutes ses formes, et plus particulièrement en matière d'organisation, de recrutement, de formation, de systèmes d'information et de stratégie, et des mandats de conseils économiques consistant dans la prestation de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de conseil économique.

La Société pourra également prendre toutes participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'Associé Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2010. Relation GRE/2010/1333. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010059383/49.

(100059526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.